

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-quatre, le neuf avril
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
4 avril 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 16
Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Denis LINGLIN, M. Fausto SCHIRRU, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme Tiphaine PROST

Pouvoir : Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD, Mme Régine CHEVALLET donne pouvoir à Mme Catherine MOINE, M. Eric BORDIER donne pouvoir à M. Mickaël SIMON, M. Eric VEYRUNES donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT.

Secrétaire de séance : M. Paolo MARTINELLI

N°2024.021 Objet – Délibération portant sur le financement d'un voyage scolaire

Madame l'Adjointe à la vie scolaire informe le conseil de la volonté des enseignantes de cycle 3 de programmer un voyage scolaire avec les deux classes de CM1-CM2 (52 élèves) pendant la semaine du 27 au 31 mai.

D'après les devis transmis le voyage représente :

- Séjour de 3 jours (12 364 euros et 680 euros pour le transport, soit 13044 euros).

Pendant le séjour, les enseignantes vont demander à organiser des activités sportives dont certaines aquatiques afin de réinvestir les acquis des séances de natation.

Il est demandé si la commune serait disposée à financer cette classe découverte sur les 3 jours, avec la répartition suivante : 1/3 par la mairie, 1/3 par le Sou des écoles et 1/3 par les familles.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **VALIDE** le financement du voyage de 3 jours pour une somme maximale à la charge de la commune de 4 348.00 €.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 001-210104014-20240409-21_24D-DE



Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 09 avril 2024

Le Maire, C. MOINE

